



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES
DU MAIRE

ARRETE N°94.2025
Entretien voirie avant l'application des
enrobés coulés à froid

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la réglementation de la circulation routière,
- Vu l'arrêté du 26 Juillet 1974 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 Juin 1977 relatifs à la signalisation routière,
- Vu la demande présentée par l'entreprise EUROVIA le 06 Juin 2025, sur des réfections de chaussée avant l'application des enrobés coulés à froid rues Denis Papin, Descartes, Paul Langevin, Antoine Lavoisier, Bois d'Epinoy, Place de Verdun, rues du 19 Mars 1962, Emile Basly, agissant pour le compte de la Ville pour la période du 10 Juin 2025 au 16 Juillet 2025,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et des agents de l'entreprise EUROVIA,

ARRETE :

- Article 1** Des restrictions de circulation seront mises en place rues Denis Papin, Descartes, Paul Langevin, Antoine Lavoisier, Bois d'Epinoy voie au droit de l'aire de jeux, chaussée de la place de Verdun, rues du 19 mars 1962, Emile Basly pour la période du 10 Juin 2025 au 16 Juillet 2025, ce, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- Article 2** Une déviation sera mise en place par l'entreprise EUROVIA pour la rue du 19 Mars 1962 car celle-ci sera barrée de 8h à 19h.
- Article 3** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit aux lieux et dates repris à l'article 1er ci-dessus.
- Article 4** La vitesse des véhicules de toute nature sera limitée à 30 km/h aux lieux et dates repris à l'article 1er ci-dessus.
- Article 5** Les véhicules en infraction ou dont la présence constitue un danger pour la sécurité publique pourront être enlevés par les services de police, aux frais de leur propriétaire.
- Article 6** Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 7** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

Article 8

L'entreprise EUROVIA,
Le Service de Police Municipale,
Monsieur le Commissaire de Police,
Les Services Techniques de la Ville,
Monsieur le Directeur Général des Services,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

LIBERCOURT, le ... - 6. JUIN. 2025.

Po/Le Maire, Daniel MACIEJASZ, Christian CONDETTE,
Adjoint à la prévention, la médiation, la sécurité, le renouvellement urbain,
les travaux, la gestion du patrimoine, l'urbanisme
Dûment autorisé par arrêté de délégation de signature n°106/2023 du 30 Juin 2023



Monsieur le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

h